

**COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

**ORIGINAL : ANGLAIS**

Soixante-deuxième session

Luanda, République d'Angola, 19–23 novembre 2012

**SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS DU SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME  
SUR LES RÉSULTATS DES CONSULTATIONS NATIONALES ET RÉGIONALES  
RELATIVES AU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF  
D'EXPERTS SUR LE FINANCEMENT ET LA COORDINATION  
DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT**

1. La résolution WHA65.22 prie le Directeur général d'organiser une réunion des États Membres à composition non limitée pour analyser en profondeur le «Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement» et la faisabilité des recommandations proposées. Après l'examen initial du rapport du groupe de travail consultatif d'experts par le Sous-Comité du Programme lors de sa réunion tenue du 9 au 13 juillet 2012, le Directeur régional a adressé une communication à l'ensemble des États Membres pour leur demander d'organiser des consultations nationales, en prélude à une consultation régionale dont les recommandations seraient examinées par le Sous-Comité du Programme.
2. Au cours de la réunion du Sous-Comité du Programme, il a été indiqué que huit pays seulement avaient soumis les rapports de leurs réunions de consultation nationale. La réunion de consultation régionale tenue les 4 et 5 octobre 2012 a planché sur neuf des seize recommandations qui avaient été jugées les plus pertinentes pour la Région africaine. La consultation régionale a retenu cinq recommandations pouvant être mises en pratique dans le contexte de la Région africaine. Il s'agit des approches ouvertes de la recherche-développement (R-D) à travers des plateformes de recherche préconcurrentielles et les primes intermédiaires; des mécanismes de financement reposant sur des taxes spécifiques; de la mise en commun des ressources pour la R-D sur des maladies; du renforcement des capacités de R-D et du transfert de la technologie; et de la coordination en mettant en place un observatoire mondial de R-D.
3. Les membres du Sous-Comité du Programme ont unanimement reconnu l'importance de la recherche pour les pays de la Région. Le Sous-Comité du Programme a souligné la nécessité de renforcer les capacités des ressources humaines des pays, d'allouer des ressources financières suffisantes aux activités de recherche et de mettre en place de toute urgence des mécanismes fonctionnels de coordination de la recherche-développement, y compris sur le plan éthique. Le rôle de l'OMS a été jugé crucial en matière d'appui aux pays dans leurs efforts de recherche-développement.

4. Les membres du Sous-Comité du Programme ont souligné qu'il s'agit là d'une question de développement qui peut être également abordée dans le cadre des initiatives d'intégration régionale. Il a été indiqué par ailleurs que des questions importantes telles que la protection des droits de propriété intellectuelle, le financement de la recherche conformément à la Déclaration d'Alger et l'appui au développement de carrières de recherche devraient être prises en considération.

5. Les membres du Sous-Comité du Programme ont approuvé les recommandations de la réunion de consultation régionale, notamment celles considérées comme pouvant être mises en pratique dans la Région africaine. Le PSC a en outre formulé les recommandations supplémentaires ci-après, qui doivent être examinées par la soixante-deuxième session du Comité régional :

- i) Les pays devraient accélérer le processus de mise en œuvre de la Stratégie mondiale et du plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.
- ii) Tous les pays ont été encouragés à participer à la réunion à composition non limitée qui doit analyser le rapport et la faisabilité des recommandations proposées par le groupe de travail consultatif d'experts. Cette réunion se tiendra du 26 au 28 novembre 2012 à la Salle du Conseil exécutif, au Siège de l'OMS à Genève.
- iii) Les pays qui n'avaient pas organisé de consultation nationale ni soumis de rapport y relatif ont été encouragés à le faire.
- iv) Les modalités de mise en pratique des recommandations du groupe de travail consultatif d'experts devraient être affinées pour proposer des perspectives claires.

6. Par ailleurs, le Sous-Comité du Programme a relevé que le dialogue sur l'adoption d'un traité international pourrait requérir une analyse plus approfondie des recommandations du groupe de travail consultatif d'experts, et les pays devraient envisager d'adopter d'autres mécanismes possibles.